



Aux pouvoirs organisateurs des services de promotion de la santé à l'école

Aux responsables des services de promotion de la santé à l'école

Aux responsables des Centres PMS de la Communauté française via la Direction Générale de l'Enseignement obligatoire

Pour information

- Administration Générale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique
- Membres de la Commission de promotion de la santé à l'école
- Dr B. Swennen, Cellule PROVAC
- Dr M. Wanlin, FARES

Bruxelles, le

Objet : Circulaire relative à la situation de pandémie de grippe A/H1N1

Autorités: Ministérielle et administrative

Signataire(s) :- Madame la Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,
Madame Catherine FONCK
Monsieur le Ministre de l'Enseignement obligatoire,
Monsieur Christian DUPONT

Gestionnaire : Direction générale de la santé
Monsieur Olivier DEGRYSE, Administrateur général
Docteur Philippe DEMOULIN, Directeur général adjoint expert

1. Objet de la présente circulaire

L'objet de cette circulaire est de vous informer de la demande formulée par le Prof. Van Ranst, Commissaire Interministériel Influenza, en date du 5 mai 2009, de mettre en place une information/sensibilisation à l'attention des élèves de la Communauté française dans le cadre de la situation actuelle de pandémie de grippe A/H1N1. Il s'agit principalement de leur communiquer et/ou rappeler certaines notions d'hygiène élémentaires.

Si la situation n'est pas préoccupante actuellement, le virus semblant peu agressif, la vigilance est néanmoins de mise et un rappel de ces mesures élémentaires d'hygiène est certainement approprié d'autant que nous sommes à la veille de longs congés scolaires.

2. Résumé de la situation de la grippe A/H1N1

Le 25 avril 2009, l'OMS a fait une déclaration d'urgence de santé publique internationale suite à l'émergence de cas de grippe dus à un nouveau virus au Mexique et aux États-Unis (nouveau virus grippal humain A/H1N1). Au niveau mondial, l'OMS a décidé de passer à la phase 5 du plan mondial de préparation à une pandémie de grippe.

En Belgique, les différentes structures de coordination et de gestion de crise ont été activées dès le samedi 25 avril. Il s'agit principalement du Commissariat interministériel Influenza mis en place depuis 2005. Il existe un plan opérationnel pour la gestion d'une pandémie de grippe (Influenza) dans notre pays.

A ce jour, 8 cas de grippe A/H1N1 ont été confirmés en Belgique : 5 cas importés et 3 cas secondaires au deuxième cas importé. Un de ces patients (cas importé) est issu de la Communauté française ; ils ont tous les 7 été mis en isolement à l'hôpital Saint Pierre pour quelques jours ; leurs contacts proches ont été mis en isolement à domicile et mis sous traitement au Tamiflu.

Nous sommes toujours dans une phase de vigilance au niveau de la Belgique, conformément au plan opérationnel ; c'est-à-dire que toutes les mesures doivent être prises pour assurer une surveillance épidémiologique maximale. Les cas suspects et/ou possibles doivent être notifiés et suivis jusqu'à confirmation ou non de la suspicion et leurs contacts doivent être pris en charge conformément aux procédures spécifiques A/H1N1 explicitées sur le site influenza.be.

La Communauté française a pour mission d'assurer cette surveillance avec la collaboration de l'ISP (Institut Scientifique de Santé Publique). L'objectif de cette surveillance est d'éviter au maximum la propagation du virus au sein de la population. Pour ce faire, l'équipe des médecins inspecteurs de la Communauté française a été étoffée et un rôle de garde renforcé a été mis en place. Le numéro unique existant à la DG pour la surveillance des maladies transmissibles a été renforcé dans ses capacités de gestion d'appels. Ce numéro est accessible 24h/24h et réservé aux professionnels de la santé. Un Call center (0800/ 99 777) a été par ailleurs mis en place par le Commissariat Interministériel Influenza pour répondre aux appels du public et à toute demande d'information.

La Communauté française a également dans ses compétences et conformément au plan national influenza, la mission d'information et de communication auprès de ses publics cibles.

3) Modalités d'information/sensibilisation des enseignants et des élèves

L'objectif de cette information/sensibilisation est double : répondre aux questions du corps enseignant sur la problématique grippe et rappeler aux élèves les mesures d'hygiène élémentaires.

Cette information/sensibilisation se fera donc en deux étapes distinctes. Pour le personnel enseignant, chaque service PSE et chaque centre PMS Communauté française devra organiser en collaboration avec chacun des établissements scolaires sous tutelle, une réunion d'information sur la situation et de rappel des mesures d'hygiène pour leur permettre de transmettre des messages conformes aux élèves.

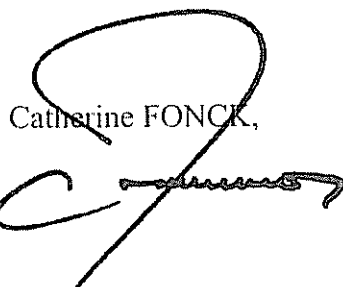
Les enseignants seront ensuite chargés de sensibiliser leurs élèves et éventuellement secondairement leurs parents (par un folder dans les cartables par exemple). Une circulaire a été adressée dans ce sens par la Direction de l'Enseignement Obligatoire auprès de tous les directeurs d'établissements scolaires. Pour votre bonne information, cette circulaire est mise en annexe de la présente.

Pour vous aider dans cette démarche d'information, nous vous demandons de bien vouloir consulter le site « influenza.be » qui regroupe toutes les informations relative à la grippe A/H1N1 aussi bien pour le grand public que pour les professionnels de santé. Nous vous adressons également en annexe les fichiers de deux affiches de sensibilisation aux mesures d'hygiène, l'une pour les enfants et l'autre pour les adultes. Ces affiches avaient déjà été distribuées en janvier 2009 par vos soins auprès des écoles maternelles et primaires. Elles peuvent facilement être reproduites en format A4 et pourront servir de support didactique pour les enseignants vis-à-vis de leurs élèves.

D'autre part, ces affiches vont être distribuées par le Commissariat Interministériel Influenza au niveau de chaque commune de la Communauté française dans un délai de 15 jours. Elles sont destinées entre autres, aux établissements scolaires et aux services de Promotion de la Santé à l'école. Vous pourrez donc vous en procurer auprès des autorités communales.

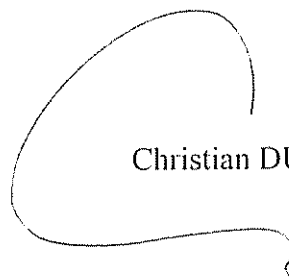
Il est important que cette information puisse être diffusée avant les congés scolaires auprès de tous les élèves de la Communauté française.

Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un travail complémentaire, mais nous savons pouvoir compter sur votre bonne collaboration dans un contexte particulier et exceptionnel.



Catherine FONCK,

Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la
Jeunesse et de la Santé



Christian DUPONT,

Ministre de l'Enseignement obligatoire



*Ministère
de la Communauté
française*

*Administration générale de l'Enseignement
et de la Recherche scientifique*

Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Promotion des mesures d'hygiène à l'école

CIRCULAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2008-2009

Circulaire : administrative

Objet : promotion des mesures d'hygiène

Destinataire : le réseau d'enseignement organisé et subventionné par la Communauté française

Niveau et service : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé

Période : année scolaire 2008-2009

- A Madame la Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- A Mesdames et Monsieur les Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Chefs d'établissement et aux Directions des écoles maternelles, primaires, fondamentales et secondaires ordinaires et spécialisés organisées par la Communauté française ;
- Aux Chefs d'établissement et aux Directions des écoles maternelles, primaires, fondamentales et secondaires ordinaires et spécialisés de l'enseignement officiel subventionné et, par leur intermédiaire, aux Membres des équipes pédagogiques de ces établissements ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles, primaires, fondamentales et secondaires ordinaires et spécialisés de l'enseignement libre subventionné et, par leur intermédiaire, aux Membres des équipes pédagogiques de ces établissements ;
- Aux Directions des internats autonomes de la Communauté française ;
- Aux Directions des internats annexés.
- Aux Directions des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française

Pour information :

- Aux centres psycho-médico-sociaux subventionnés par la Communauté française
- Aux membres du service de l'Inspection de l'enseignement ;
- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux associations de Parents.

Emetteur : La Directrice générale de l'Enseignement obligatoire

Signataire : Madame Lise-Anne HANSE

Gestionnaire : Direction du financement, du contrôle de l'obligation scolaire et de l'assistance aux établissements.

Contacts et personnes-ressources : voir page 5

Nombre de pages : 5

Nombre d'annexes : 3

Mots-clés : Obligation scolaire/santé

Duplicata : <http://www.enseignement.be/>

Madame, Monsieur,

Pour mieux se protéger contre le virus de la grippe, je vous invite à prendre connaissance de la présente circulaire qui vous demande de promouvoir dans les écoles des mesures simples d'hygiène en collaboration avec les services compétents, en vous aidant d'un outil proposé à cet effet.

Vous trouverez également à titre informatif ci-jointe la circulaire adressée sur cette même thématique aux Services de promotion de la santé à l'école et aux Centres psycho-médico-sociaux ayant mission de Promotion de la Santé à l'Ecole.

Pour toute information, je vous invite à contacter les personnes de référence au service du contrôle de l'obligation scolaire, lesquelles se tiennent à disposition des responsables légaux et des chefs d'établissement pour toute question y relative.

Je vous souhaite bonne lecture.

La Directrice générale

Lise-Anne HANSE

Dans le respect du plan opérationnel¹ pour la gestion d'une pandémie de grippe (Influenza) dans notre pays et en concertation avec le Commissariat interministériel influenza, dont la principale mission est d'établir et de maintenir à jour un plan d'approche national pour gérer efficacement une éventuelle pandémie grippale dans notre pays, vous trouverez ci-dessous les consignes à respecter en matière de promotion de mesures d'hygiène dans vos établissements scolaires.

Dès à présent et au plus tard avant la fin de l'année scolaire, les chefs d'établissement doivent informer et sensibiliser l'ensemble des équipes éducatives, les élèves et, dans la mesure du possible, leurs responsables légaux, aux mesures d'hygiène élémentaires.

Cette information et cette sensibilisation pourront se faire avec l'aide des équipes des services de promotion de la santé à l'école. Dans les établissements scolaires organisés par la Communauté française, les centres psycho-médico-sociaux y seront d'office associés.

Accessoirement, une information auprès des responsables légaux des élèves sera organisée, par le biais de :

- l'organisation de rencontres au sein de l'école ;
- la distribution d'informations à l'attention des responsables légaux dans les cartables des enfants.

Pour ce faire, un outil est mis à la disposition des établissements scolaires. Il s'agit de deux types d'affiches, destinées soit à un public d'enfants soit à un public de jeunes et d'adultes.

Elles sont disponibles de différentes façons que voici :

- En se rendant à l'administration communale de votre choix, qui vous transmettra le nombre d'affiches souhaitées. Ces affiches, en format A3, seront disponibles dans une dizaine de jours.
- En les téléchargeant et en les imprimant via le Site Internet http://www.influenza.be/fr/H1N1_pub_fr.asp ou www.enseignement.be.
- En contactant le service du contrôle de l'obligation scolaire par téléphone au 02/690.84.38 ou par courriel à obsi@cfwb.be qui imprimera et vous enverra le nombre d'affiches souhaitées.

¹ <http://www.influenza.be/>

Personnes ressources :

Obligation scolaire obsi@cfwb.be			
	Personnes de contact	téléphone	fax
Gestionnaires de service :	Mme Julie LAVENNE Mme Sophie HUBERT	02/690.84.38 02/690.84.38	85.93
Appui à la coordination :	Mme Natalia MOLANO-VASQUEZ Mme Touria SOURY	02/690.83.39 02/690.86.19	
Assistance administrative :	Mme Cécile VERHERTBRUGGEN	02/690.84.38	